

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3207

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Saint Priest

objet : Mi-Plaine/Eurexpo/Accessibilité sud d'Eurexpo/LY12 - Charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur Ferraro

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

**Absents non excusés** : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil de communauté du 10 septembre 2012****Délibération n° 2012-3207**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Chassieu - Saint Priest

objet : **Mi-Plaine/Eurexpo/Accessibilité sud d'Eurexpo/LY12 - Charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En limite de Saint Priest et Chassieu, la création d'une voie nouvelle à l'intérieur du site Eurexpo, dénommée "entrée sud d'Eurexpo" et la création de la voie nouvelle, entre l'avenue Blériot au nord et la RD 306 au sud, dénommée "LY12" va impacter les espaces naturels et agricoles situés à proximité. Les maîtres d'ouvrages et les associations de l'environnement ont décidé de réunir leurs efforts (compétences et connaissances) pour minimiser l'impact environnemental de ces 2 projets et mettre en œuvre les mesures compensatoires indispensables à la préservation de la biodiversité, conformément à la loi.

C'est la raison pour laquelle une charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage est établie entre les maîtres d'ouvrage (le Comité de la Foire de Lyon -COFIL- et la Communauté urbaine de Lyon) et les associations de protection de l'environnement (Ligue pour la protection des oiseaux -LPO-, Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature -FRAPNA-). Cette charte de partenariat est structurée autour d'un conseil technique et scientifique regroupant les maîtres d'ouvrage et les associations.

Le conseil technique et scientifique est chargé d'aider les maîtres d'ouvrage à établir les meilleures réponses aux problématiques de préservation et de reconstitution de la faune, de la flore, des milieux et des écosystèmes de façon concertée et coordonnée avant, pendant et après les travaux, et ce pour une période de 5 années ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage aux abords du site Eurexpo-sud et du projet LY12 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, les maîtres d'ouvrage et les associations de l'environnement.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite charte, ainsi que tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.**